

## Taux réduit pour rénovation revêtement sol

Par Ypsos
Bonjour
Propriétaire d'une maison depuis 1978, j'envisage de rénover le revêtement de sol.
A l'époque j'avais posé moi-même le carrelage. Mais maintenant à presque 70 ans, c'est un peu plus compliqué. Auss j"envisage de faire poser le sol par un artisan.
Question:
Pour la pose de plaques clipsables PVC, puis je bénéficier du taux réduit rénovation 10 % sur le matériel comme pour les travaux de pose de l'artisan.
Merci.
Par yapasdequoi
Bonjour, LE taux de TVA réduit à 10% s'applique sur la facture de l'artisan : [url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tva-taux-reduits-travaux#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tva-taux-reduits-travaux#[/url]
Si vous achetez vous mêmes les matériaux, c'est 20%. Si l'artisan est auto-entrepreneur, il n'y a pas de TVA.
Par Ypsos
merci
C'est bien ce que je pensais.
Bonne journée